

Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Allan BLARDONE

Chef de projets éoliens
04 30 00 69 54
allan.blardone@volkswind.com

Maguelonne GRASSET

Chargée de concertation
06 33 43 42 12
maguelonne.grasset@volkswind.com

N'hésitez pas à nous contacter pour intégrer le **comité de suivi** :
Groupe de travail actif tout au long du développement du projet

www.volkswind.fr

PARTENARIATS & RETOMBEES ECONOMIQUES

Accompagnement du territoire

Opération Réduction Facture d'Électricité (ORFE)

Souhaitant faire profiter des retombées économiques du parc éolien aux habitants, Volkswind France propose un budget de 500 € / MW installé, à répartir entre les résidences principales la commune de Saint-Mesmin, à partir de la mise en service du parc éolien. Ainsi, chaque résidence principale pourra bénéficier d'une aide annuelle d'environ 100 € pour diminuer ses factures d'électricité.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

148

Emplois créés

En équivalent temps pleins à l'échelle nationale, dont 48 en Côte-d'Or durant l'année de la construction.

100 000 €

Retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

4 560 000 €

Pour les entreprises locales

(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

≈ 210 000 €

Pour les habitants

Mesure ORFE « Opération Réduction Facture d'Energie », budget de 500€/MW mis en place, à répartir entre les résidences principales



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans. Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est, depuis 2017, l'un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION FERME ÉOLIENNE DE SAINT-MESMIN

Novembre 2025

N°2

ÉDITO

À l'issue de plusieurs mois d'études naturalistes, paysagères et acoustiques menées avec rigueur, un projet de moindre impact et cohérent avec son territoire a été défini.

Cette avancée majeure nous a permis de déposer la demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture, étape décisive dans le développement du projet. Nous sommes prêts à engager la prochaine phase de consultation publique afin de présenter et d'échanger en toute transparence les éléments du dossier.

N'hésitez pas à nous contacter pour devenir acteur du projet en rejoignant le comité de suivi de la ferme éolienne de Saint-Mesmin. Ensemble, nous coconstruirons un projet respectueux du territoire et porteur de sens pour les générations futures.

Allan BLARDONE
Chef de projets éolien



ACTUALITÉS DU PARC

Dépôt du dossier d'autorisation environnementale

Après une longue phase de développement et de concertation qui a débuté en 2023 autour du projet éolien de Saint-Mesmin sur la commune de Saint-Mesmin, nous avons le plaisir de vous informer que la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne de Saint-Mesmin a été déposée en préfecture de Côte-d'Or le **26 septembre 2025**.

Retrouvez toutes les informations du projet sur



parc-eolien-de-saint-mesmin.fr

16,8 à 23,6
Puissance du projet (en MW)

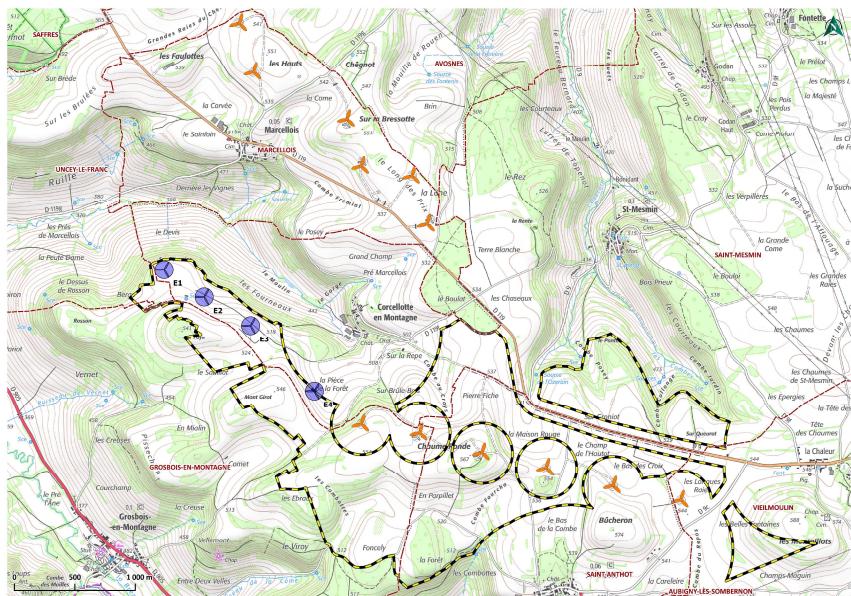
4
éoliennes

18 000
Habitants alimentés en électricité

41 000
Production annuelle estimée (en MWh)

PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



Cette implantation comporte 4 éoliennes, d'une puissance comprise entre 4,2 et 5,9 MW, soit une puissance totale du parc allant de 16,8 à 23,6 MW. Ce projet viendra renforcer le maillage éolien existant sur le territoire en complément du parc de La Montagne.

La variante présentant le meilleur compromis sur les aspects paysagers, naturalistes, techniques et économiques, a été retenue.

Les périmètres étudiés garantissent la préservation du cadre de vie des riverains. Le projet est situé à 600 m de l'habitation la plus proche, à Corcelotte-en-Montagne.



Point de vue depuis Corcelotte-en-Montagne

Le comité de suivi

Replacer le citoyen au cœur du projet et des réflexions

- Partager des connaissances sur le terrain
- Evoquer les points de blocage
- Dialoguer, se concerter
- Décider des mesures d'accompagnement et de partenariats profitant à la population
- Construire les modalités d'information

Riverains et habitants du territoire

Membres des conseils municipaux des communes concernées

Membres d'associations

Membres de l'équipe Volkswind

Acteurs de l'économie locale



PRÉFAISABILITÉ

2023-2024



CONCEPTION

2024-2025



INSTRUCTION

2025-2026



LA PROCEDURE D'INSTRUCTION

Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale à la Préfecture

26/09/2025

Vérification de la complétude et de la recevabilité du dossier

Demande compléments

Rejet

Saisie du Président du Tribunal administratif et désignation du commissaire enquêteur

Dossier incomplet ou irrégulier

Dossier recevable

Ouverture de la phase d'examen de la consultation

Consultation du public (3 mois)
Réunion d'ouverture + clôture

Consultation des organismes, services et conseils municipaux concernés

Remise du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Consultation facultative de la CDNPS

Le préfet statue sur la demande

Nouvelle procédure de consultation issu de la Loi Industrie Verte entrée en vigueur le 22 octobre 2024

CONSTRUCTION

2028-2030



EXPLOITATION

2030-2050



DÉMANTÈLEMENT

2050



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Etudes de préfaisabilité

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Mât de mesure
- Compilation des résultats

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation du public
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

- Remise en état du site